

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
EAU DU MORBIHAN

DATE DE CONVOCATION : 12/10/2022			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
14	10	4	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un octobre, le Bureau de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Monsieur Vincent COWET. Monsieur Roland GASTINE. Monsieur Didier GUILLOTIN. Monsieur Raymond HOUEIX. Monsieur Yannick LE BORGNE. Monsieur Bernard LE BRETON. Madame Martine PARE. Monsieur Jérôme REGNIER. Monsieur Dominique RIGUIDEL. Monsieur Benoît ROLLAND

Étaient excusés :

Monsieur Denis BERTHOLOM. Madame Pascale GILLET. Monsieur Tibault GROLLEMUND. Monsieur Bruno LE BORGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme REGNIER

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Bureau peut valablement délibérer.

.../...

B_2022_057 - Mise à jour du document unique

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CS-2014-045 du Comité Syndical en date du 25 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le Code de Travail, notamment les articles L. 4121-3 et suivants et R 4121-1 et 2 rendant obligatoire la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques au sein de chaque organisme employeur ;

Vu la circulaire n° RDFB1314179 C du 28 mai 2013 sur le rappel des obligations des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 27 septembre 2022 ;

Vu le rapport du Président ;

Le Bureau après en avoir délibéré, approuve la mise à jour du Document Unique à la date du 1^{er} juillet 2022.

Fait et délibéré à Vannes
Le 21 octobre 2022
(au registre suivent les signatures)
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Dominique RIGUIDEL

DÉTAIL DU VOTE

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le 25/10/2022

ID : 056-255601072-20221025-B_2022_057-DE



service public

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

(mise à jour au 1er juillet 2022)



Cadre réglementaire :

Décret n° 85-603 du 16 juin 1985

Décret n° 2001-2016 du 5 Novembre 2001

Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022

Inscrite dans le code du travail à l'article R4121-1, l'obligation de réaliser une évaluation des risques professionnels s'impose à toutes collectivités d'au moins 1 agent. Le résultat de cette évaluation est transcrit dans un document de synthèse qui retranscrit les résultats des évaluations des risques professionnels de toute la collectivité et qui liste les solutions à mettre en œuvre pour les réduire.

Outil essentiel dans la démarche de prévention des risques professionnels, le document unique n'est pas figé et a vocation à être mis à jour chaque année. Véritable outil pour améliorer la sécurité au travail, il apporte une vue d'ensemble des risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles au sein de l'établissement, en vue :

- . D'améliorer les conditions de travail des agents afin d'assurer leur intégrité physique et mentale
- . De mettre en œuvre une démarche de prévention collective et participative (élus, agents, ACP...)
- . De répondre aux obligations légales et réglementaires

Mise en oeuvre à Eau du Morbihan:

Le document unique a été initié à Eau du Morbihan en 2016 pour une application au 1^{er} janvier 2017.

Le CHSCT a émis un avis favorable au document initial élaboré avec l'assistance du Centre de Gestion du Morbihan le 21 novembre 2016, ainsi que lors de ses mises à jour successives :

- Septembre 2017
- Juillet 2019
- Juillet 2020
- Juillet 2022

I. MÉTHODE

Définition des unités de travail

L'unité de travail est composée d'un ensemble d'agents réalisant les mêmes activités et permet par conséquent, un regroupement d'individus exposés à des risques similaires. Au sein de l'inventaire, les risques sont identifiés dans chaque unité de travail. L'unité de travail peut s'envisager par service, par équipe, par poste de travail selon les situations de travail et la taille de la collectivité. Les unités de travail définies au sein de Eau du Morbihan sont les suivantes :

- . Service Administratif
- . Service Technique

Identification des risques

Le risque peut se définir comme l'éventualité d'une rencontre entre l'homme et un danger auquel il est exposé.

Deux composantes caractérisent le risque :

- La probabilité de la survenance d'un dommage liée à la fréquence d'exposition et/ou la durée d'exposition au danger et la probabilité d'apparition du phénomène dangereux
- La gravité du dommage

Evaluation et cotation des risques



Cotation des risques

La cotation du risque permet de prioriser les actions de prévention



Réduction des risques

- . Réduction de la gravité en cas d'accident
- . Réduction de la fréquence d'exposition
- . Amélioration des critères de maîtrise du risque par la mise en place d'actions correctives

II. MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Objectif :

- Prendre en compte les actions réalisées pour réduire les situations de travail à risque
- Identifier les nouvelles situations
- Intégrer le cas échéant les propositions du CHSCT, du médecin de la prévention, ...

Fréquence :

- Chaque année
- Lorsqu'une information concernant un risque est recueillie
- A l'occasion d'un important changement d'organisation

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le 25/10/2022

ID : 056-255601072-20221025-B_2022_057-DE

Unité de travail :	Services administratifs
Personnel concerné :	9 agents
Réalisation le :	11 janvier 2016 par le groupe de travail préventions des risques
Dernière mise à jour le :	1er juillet 2020

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

1er juillet 2022

N°	RISQUES	IDENTIFICATION DE LA SITUATION A RISQUE DESCRIPTIF DE LA SITUATION DE TRAVAIL, DE L'EQUIPEMENT OU DU PRODUIT A L'ORIGINE DU DANGER	Gravité (G)	Exposition (E)	Risque brut (GxE)	COTATION DU RISQUE RESIDUEL MOYENS DE PREVENTION MIS EN PLACE	Maitrise (M)	Risque résiduel (risque brut/M)	PLAN D' ACTIONS	
			1 : bénin 2 : peu grave 3 : grave 4 : très grave 5 : extrêmement grave	1 : rare 2 : moyenne 3 : élevée 4 : permanente	Niveau 1 : 10 à 20 Niveau 2 : 5 à 9 Niveau 3 : 1 à 4		1 : inexistante 2 : mesures individuelles 3 : mesures individuelles et collectives 4 : niveau précédent + prévention	Priorité 1 : 10 à 20 Priorité 2 : 4,5 à 9 Priorité 3 : 0,25 à 4	ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES	DELAI
1	Routiers	. Trajet domicile-travail (véhicule personnel)	5	1	5	. Souplesse des horaires de travail . Réduction du nombre de trajets par la mise en place du télétravail en 2020	4	1,25		2022
		. Déplacements occasionnels lors de missions en priorité avec les véhicules de service								
2	Gestes et posture	. Ergonomie du poste de travail	2	4	8	. Locaux récents avec normes actuelles / Mobilier de bureau adapté / Matériel informatique récent et renouvelé régulièrement . 2015 : consultation d'un ergonome dans tous les bureaux en présence des agents à chaque poste : diffusion d'une consigne sur les risques liés au travail sur écran et conseils sur l'aménagement optimal du poste de travail/ Réhausse de certains écrans et bureaux lorsque cela était nécessaire / Achat de nouveaux écrans 24" . 2016 : consultation d'un ergonome pour 1 poste et conseil auprès du médecin du travail : achat d'un bureau assis-debout . 2018 : consultation d'un ergonome pour 1 poste et conseil auprès du médecin du travail : achats d'un fauteuil logic 400 avec option assise de forme + 1 support document E-slide Magnet + 1 copie de souris rollermouse red + 1 repose pieds quick step + 1 clavier logitech . 2019 : consultation d'un ergonome pour 1 poste déjà équipé d'un repose pied et d'un siège ergonomique : achat 1 souris verticale + 1 repose pied quickstep et vérification des roulettes du siège ergonomique +consultation d'un ergonome pour 1 poste suite avis médical de reprise sous condition : achat bureau assis-debout + siège capisco début 2020 . 2020 : avis médical de reprise sous condition : achat bureau assis-debout et siège capisco . 2022 : achat de 2 souris verticales	4	2,00	. Communication ouverte au sein de l'établissement sur les questions de bien-être au travail . Prise en compte des avis médicaux par la mise en place d'actions correctives (mobilier, aménagements, ...)	2022
3	Equipements du travail et manutentions manuelles	. Manutention de cartons pour les archives et le courrier . Manutention de mobilier pour la préparation des salles de réunions . Manutention de matériel informatique (1 agent) . Utilisation d'équipements coupants (ciseaux, massicot...)	1	2	2	. Mise à disposition de 2 chariots . Travail en équipe : renfort spontané des autres agents pour la préparation des salles si nécessaire	3	0,67		
4	Eclairage	. Eclairage naturel dans chaque bureau : rayonnement du soleil . Eclairage par néon : réflexion de la lumière artificielle	2	2	4	. Chaque fenêtre est équipée d'un store . Information au personnel du fonctionnement des variateurs de lumière	3	1,33	Contrôle de bon fonctionnement des stores et campagne de réparations des stores defectueux	2022
5	Bruit	. Bruit émis de façon ponctuelle mais répétée (photocopieurs)	1	3	3	. Localisation des photocopieurs : - 1 dans un couloir : les agents peuvent fermer la porte de leur bureau - 1 dans le local équipé d'une porte . Retrait des imprimantes individuelles dans les bureaux	3	1,00	Diminution des impressions = objectif à moyen termes du zéro papier	en cours depuis 2019
6	Trébuchement, perturbation du mouvement	. Passerelle en bois d'accès à une aile du bâtiment glissante en temps de pluie . Passage encombré par divers objets : rallonge, calbes..	2	1	2	. En 2018, pose de bandes anti dérapantes sur la passerelle . Nettoyage annuel au laveur haute pression de la passerelle . Pour un bureau, les câbles ont été rassemblées dans une gouttière posée sous le bureau	3	0,67	. Nettoyage annuel de la passerelle (contrat espaces verts) . Incitation au classement des cartons au local archives afin de libérer de l'espace dans les bureaux	2022
7	Electriques	. Branchement de matériel informatique et électrique : électrocution	5	1	5	. Contrôle visuel des prises de courant . Limitation de l'utilisation de multiprises . Changement des cables defectueux . Absence de prise de courant dans les sanitaires	4	1,25		

8	Incendie et explosion	. Incendie dans les locaux	5	1	5	. Contrôle périodique des extincteurs	4	1,25	. Exercice de simulation d'alerte incendie programmée	2022
9	Produits et émissions de polluants (poussières, gaz)	. Système de climatisation et chauffage . Moquette au sol dans les bureaux	2	2	4	. Interventions à plusieurs reprises de techniciens pour régler le chauffage . Pose d'appareils de mesure dans les bureaux . Nettoyage annuel des moquettes . Corrections du système de climatisation/chauffage	3	1,33	. Importants travaux sur la chaufferie et le système de ventilation du bâtiment	2022
10	Psychosociaux	. Stress, épuisement professionnel, organisation du travail	2	1	2	. Dialogue entre les agents, avec les responsables hiérarchiques et la Direction . Réunions de services (2 à 3 par an) . Entretiens professionnels annuels . Espace convivialité pour les pauses	3	0,67	. Possibilité de demander un rendez-vous avec le médecin de la prévention du CDG56	2022
		. Harcèlement moral, violence interne	3	1	3	. Dialogue entre les agents, avec les responsables hiérarchiques et la Direction . Disponibilité et écoute du service RH, des responsables de services et de la Direction et mise en œuvre de solutions correctives	3	1,00	. Possibilité de demander un rendez-vous avec le médecin de la prévention du CDG56	2022
		. Risques liés au sexisme et au harcèlement sexuel	3	1	3	. Dialogue entre les agents, avec les responsables hiérarchiques et la Direction . Disponibilité et écoute du service RH, des responsables de services et de la Direction et mise en œuvre de solutions correctives . Mixité dans la composition des équipes	3	1,00	. Désignation d'un référent (mission confiée au CDG56 pour la mise en œuvre du dispositif de signalement) . Possibilité de demander un rendez-vous avec le médecin de la prévention du CDG56	2022
11	Contact avec une personne nécessitant des gestes de premiers secours	. Devoir porter assistance à une victime d'un accident ou d'un malaise sur son lieu de travail	5	1	5	. Formation PSC1 (premiers secours) - renouvellement effectué début 2022 . Défibrilateur à l'accueil (changement appareil en 2022) . Trousses de premiers secours à l'accueil	3	1,67	. Renouvellements réguliers des formations . Vérification annuelle du défibrilateur (contrat) . Vérification régulière des dates de péremption de la trousse de premiers secours, acquisition de 2 nouvelles trousses de secours	2022-2023
12	Agression et violences externes	. Accueil téléphonique du public : risque d'agression verbale . Accueil physique exceptionnel du public : risque d'agression verbale ou physique	3	2	6	. Soutien hiérarchique en cas d'exposition . Réponse et action correctrice de la part de la Direction si nécessaire	3	2,00	. Formation "accueil du public difficile" programmée pour l'agent d'accueil du bâtiment (formation annulée par l'organisme en 2021)	2022
13	Pandémie COVID19	. Bureaux partagés . Croisement dans les locaux . Accueil du public . Lieux de vie en commun . Réunions	4	2	8	.Elaboration d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) .Elaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) mis en annexe du Document unique . Bureaux individuels privilégiés	4	2,00	. Application du PRA, puis de PCA	25/05/2020 et 2/11/2020
14	Canicule	. Bureaux . Accueil du public . Lieux de vie en commun . Réunions	2	1	2	. Surveiller la température des locaux . Informer les agents des risques encourus . Mettre de l'eau à disposition des agents . Vérifier les stores et le système d'aération . Possibilité de travailler dans des pièces moins exposées à la chaleur (salle de réunion, ...)	3	0,666666667	. Achat de thermomètres . Envoie d'un mail aux agents préconisant les bons gestes (fermeture des fenêtres à partir d'une certaine heure, travailler stores baissés, s'hydrater régulièrement, travailler dans un bureau moins exposé à la chaleur...) . Réparation de la géothermie (travaux programmés)	juil-22

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le 25/10/2022

ID : 056-255601072-20221025-B_2022_057-DE

Unité de travail :	Services techniques
Personnel concerné :	12 agents
Réalisation le :	11 janvier 2016 par le groupe de travail préventions des risques
Dernière mise à jour le :	1er juillet 2020

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE
 1er juillet 2022

N°	IDENTIFICATION DE LA SITUATION A RISQUE		Gravité (G)	Exposition (E)	Risque brut (GxE)	COTATION DU RISQUE RESIDUEL	Maîtrise (M)	Risque résiduel (risque brut/M)	PLAN D'ACTIONS	
	RISQUES	DESCRIPTIF DE LA SITUATION DE TRAVAIL, DE L'EQUIPEMENT OU DU PRODUIT A L'ORIGINE DU DANGER							ACTIONS CORRECTIVES ET PREVENTIVES	DELAI
			1 : bénin	1 : rare	Niveau 1 : 10 à 20		1 : inexistante	Priorité 1 : 10 à 20		
			2 : peu grave	2 : moyenne	Niveau 2 : 5 à 9		2 : mesures individuelles	Priorité 2 : 4,5 à 9		
			3 : grave	3 : élevée	Niveau 3 : 1 à 4		3 : mesures individuelles et collectives	Priorité 3 : 0,25 à 4		
			4 : très grave	4 : permanente			4 : niveau précédent + prévention			
			5 : extrêmement grave							
1	Routiers	<ul style="list-style-type: none"> Trajet domicile-travail (véhicule personnel) Déplacements routiers lors des missions Stationnement Circulation piétonne le long de la chaussée 	5	2	10	<ul style="list-style-type: none"> Souplesse des horaires de travail Réduction du nombre de trajets par la mise en place du télétravail en 2020 Contrôle et entretien périodique du parc automobile Attestations des agents s'engageant à informer la collectivité en cas de retrait de leur permis B Possibilité de tenir les réunions par téléphone ou visioconférence afin de limiter les déplacements Trousses de premiers secours dans les véhicules Présence d'un vêtement réfléchissant dans la voiture 	4	2,50	<ul style="list-style-type: none"> Réduction des déplacements dans la mesure du possible : <ul style="list-style-type: none"> Utilisation des technologies de communication Regroupement des rendez-vous Suppression des trajets inutiles Renouvellement des trousse de premiers secours dans les véhicules 	2022
2	Colision ou autre perturbation du mouvement	<ul style="list-style-type: none"> Visites de chantiers : obstacles et dangers au sol et à hauteur d'homme, chute d'objets ou matériaux, risques liés à la co-activité, passage longeant des zones dangereuses, partie saillante Visites d'unités de Production, barrages, forages et réservoirs : sol glissant, produits répandus, passages encombrés, sol inégal, zones peu éclairées 	3	3	9	<ul style="list-style-type: none"> Equipement de tous les agents du pôle technique : chaussures et bottes de sécurité - casque - veste haute visibilité - gants - gilets fluos Equipement à disposition : 2 lampes frontales Locaux à risques signalés et fermés au public Visites accompagnées de l'exploitant privilégiée Formation et habilitations AIPR 	3	3,00	<ul style="list-style-type: none"> Formation AIPR à renouveler 	décembre 2022
3	Bruit	<ul style="list-style-type: none"> Visites de chantiers : travail à proximité d'engins de génie civil 	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> Visites médicales (bilan auditif) Equipement de tous les agents du pôle technique : bouchons d'oreilles standards Equipement d'un agent de bouchons moulés sur mesure, au regard d'une sensibilité auditive constatée par le médecin du travail (1 en 2019) 	3	2,00	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition aux agents exposés au bruit qui le souhaitent de bouchons moulés sur mesure 	2022
4	Electriques	<ul style="list-style-type: none"> Armoire électrique, présence de câbles électriques, branchement de matériel : électrocution 	5	1	5	<ul style="list-style-type: none"> Formation habilitation d'ordre non électrique - Indices H0 B0 exécutant en 2018 - Renouvellement 01-2022 	4	1,25	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de la formation à la fin de la validité des attestations 	2025
5	Manutention manuelle	<ul style="list-style-type: none"> Tampons à soulever à l'aide d'une pioche ou barre à mine 	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> 3 pioches à disposition de tous les agents amenés à soulever des tampons afin de limiter l'effort de soulèvement lève tampon (plus maniable et léger qu'une pioche) 	2	3,00		
6	Psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> Stress, épuisement professionnel, organisation du travail 	2	1	2	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue entre les agents, avec les responsables hiérarchiques et la Direction Réunions de services (2 à 3 par an) Entretiens professionnels annuels Espace convivialité pour les pauses 	3	0,67	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de demander un rendez-vous avec le médecin de la prévention du CDG56 	2022
		<ul style="list-style-type: none"> Harcèlement moral 	3	1	3	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue entre les agents, avec les responsables hiérarchiques et la Direction Disponibilité et écoute du service RH, des responsables de services et de la Direction et mise en œuvre de solutions correctives 	3	1,00	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de demander un rendez-vous avec le médecin de la prévention du CDG56 	2022
		<ul style="list-style-type: none"> Risques liés au sexisme et au harcèlement sexuel 	3	1	3	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue entre les agents, avec les responsables hiérarchiques et la Direction Disponibilité et écoute du service RH, des responsables de services et de la Direction et mise en œuvre de solutions correctives Mixité dans la composition des équipes 	3	1,00	<ul style="list-style-type: none"> Désignation d'un référent (mission confiée au CDG56 pour la mise en œuvre du dispositif de signalement) 	2022
7	Agression et violences externes	<ul style="list-style-type: none"> Contact avec le public : risque d'agression verbale ou physique 	3	2	6	<ul style="list-style-type: none"> Soutien hiérarchique en cas de conflit Courrier préalable aux visites Déplacement en binôme si besoin lors des visites chez les usagers Réponse et action correctrice de la part de la Direction si nécessaire 	3	2,00		

8	Hauteur	. Interventions / visites de réservoirs sur tour ou barrages	5	1	5	. 2015 : 1 harnais + 1 longe mis à disposition des agents . 2018 : 8 harnais individuels + 8 longues avec absorbeur . Mise en place d'un tableau de suivi de l'entretien du matériel de sécurité . Formation travail en hauteur et port du harnais en 2018	4	1,25	. Visites de contrôle du matériel tous les ans . Renouvellement formation travail en hauteur et port du harnais . Changement du matériel (date de péremption)	2022 et suivant Fin 2023 2028
9	Contact avec une personne nécessitant des gestes de premiers secours	. Devoir porter assistance à une victime d'un accident ou d'un malaise sur son lieu de travail ou en rendez-vous extérieur	5	1	5	. Formation PSC1 (premiers secours) renouvellement effectué début 2022 . Défibrillateur à l'accueil (changement appareil en 2022) . Trousses de premiers secours au siège et dans les véhicules	4	1,25	. Renouvellements réguliers des formations . Vérification annuelle du défibrillateur (contrat) . Vérification régulière des dates de péremption de la trousse de premiers secours,	2022-2023
10	Produits et émissions de polluant	. Intervention sur les réservoirs d'eau traitée . Intervention sur les puits (ouvrages eau brute) . Intervention dans les galeries des barrages . Intervention sur regards enterrés (locaux d'exploitation : ouvrages de surpression)	4	1	4	. Détecteur 2 gaz (chlore) (changement appareil en 2021) . Détecteur 2 gaz (ozone) (appareil défectueux - supprimé) . Masque M20- 2LH + ceinture	4	1,00	. Visites de contrôle du matériel tous les ans . Suite à suppression Détecteur 2 gaz (ozone), accord avec les délégataires pour utiliser leur matériel	2022 et suivant
11	Incendie et explosion	. Intervention sur les réservoirs d'eau traitée . Intervention sur les puits (ouvrages eau brute) . Intervention dans les galeries des barrages . Intervention sur regards enterrés (locaux d'exploitation : ouvrages de surpression)	5	1	5	. Détecteur 4 gaz (CH4, O2, CO, HS2S) . Masque auto-sauveteur M20- 2LH + ceinture	4	1,25	. Visites de contrôle du matériel tous les ans	2022 et suivant
12	Travaux en milieu confiné	. Interventions / visites de puits, stations de pompage d'eau souterraine et de de réservoirs	4	1	4	. Formation et habilitations CATEC en 2018 - Renouvellement en 2021	4	1,00	. Renouvellement formation CATEC à la fin de la validité des attestations	juin 2024
13	Pandémie COVID19	. Bureaux partagés . Croisement dans les locaux . Accueil du public . Lieux de vie en commun . Réunions . Chantiers . Interventions en extérieur . Intervention chez l'usager du service ou rdv avec particulier	4	2	8	. Elaboration d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) . Elaboration d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) mis en annexe du Document unique . Mise en œuvre d'une procédure spécifique COVID dans le marché de nettoyage des locaux (désinfection)	4	2,00	. Application du PRA puis de PCA	depuis 2020
14	Travail isolé	. Poste de travail éloigné du siège administratif	1	4	4	. Situation qui ne concerne qu'un agent au seins des services . Points de situation téléphoniques ou échanges par mail et quelques rendez-vous en présentiel programmés dans l'année . Travail collaboratif régulier avec les agents d'exploitation privés	4	1,00	. Formations proposées à l'agent	2022

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le 25/10/2022

ID : 056-255601072-20221025-B_2022_057-DE